

Assemblée Générale FSSc 2019 Propositions du Comité FSSc et des clubs

Proposition 1 du Comité FSSc. Tableau des redevances

Pour faire suite aux discussions de la précédente Assemblée Générale, le Comité FSSc propose de voter une diminution des redevances pour les organisateurs de compétitions homologuées de moins de 60 joueurs. La modification entrerait en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2019.

Les redevances sont les sommes que les organisateurs de compétitions doivent reverser à la FSSc. Voici le tableau actuellement en vigueur :

A. Pour les championnats suisses, les championnats cantonaux individuels, les tournois individuels et les simultanés avec un centre unique en Suisse :

S-V-D : 5.50 CHF + 10% de la finance d'inscription
Espoir : 3.00 CHF + 10% de la finance d'inscription
Jeune : 10% de la finance d'inscription
Papeterie : Comprise

B. Pour chaque centre suisse du simultané mondial de janvier :

S-V-D : 2.00 CHF
Espoir : 1.00 CHF
Jeune : 0.00 CHF
Papeterie : Facturée en sus

C. Pour toutes les compétitions en paires, sauf les championnats suisses :

S-V-D : 0.00 CHF
Espoir : 0.00 CHF
Jeune : 0.00 CHF
Papeterie : Facturée en sus

La proposition consiste à diminuer les sommes fixes pour les compétitions de la catégorie A en cas de participation de moins de 60 joueurs, de telle sorte que :

S-V-D : 3.50 CHF + 10% de la finance d'inscription
Espoir : 2.00 CHF + 10% de la finance d'inscription
Jeune : 10% de la finance d'inscription
Papeterie : Comprise

Proposition 2 du Comité FSSc. Système de double-encodage

Le Comité FSSc propose de renoncer à la mise en place d'un système de double-encodage, tel que proposé lors de la précédente Assemblée Générale.

Proposition 3 du club BRO. Affiliations journalières

Le club BRO propose de supprimer le principe des affiliations journalières, tel que proposé lors de la précédente Assemblée Générale.

Proposition 4 du club CRO. Concours des écoliers romands

Le club CRO propose de voter l'obligation pour tous les clubs affiliés à la FSSc de faire passer la phase qualificative du concours dans au moins une classe de leur région. La modification entrerait en vigueur immédiatement.

Proposition 5 du club RIV. Interclubs suisses

Le club RIV propose de supprimer les dénominations fantaisistes des Interclubs suisses. En cas d'inscription de plusieurs équipes d'un même club, un système de numérotation serait utilisé. La modification entrerait en vigueur immédiatement.